

**VILLE DE CHATEAUBRIANT**

**D É C I S I O N**

Le Maire de Châteaubriant,

Vu, l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 09 juillet 2020, autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

Vu, les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique (procédure adaptée), rendant nécessaire d'effectuer une consultation pour la fourniture de carburants à la pompe des stations services,

Vu, l'avis d'appel public à la concurrence et la dématérialisation du dossier de consultation sur le profil acheteur le 1<sup>er</sup> avril 2022, et la parution de l'annonce au journal d'annonces légales Ouest-France le 06 avril 2022,

Vu, le rapport d'analyse des offres du 22 juin 2022,

Considérant que les offres des entreprises CLEMA et SIPLEC sont conformes au cahier des charges et économiquement les plus avantageuses,

**D É C I D E**

**Article 1**

Il sera conclu un accord-cadre à bons de commande avec deux opérateurs économiques pour la fourniture de carburants à la pompe des stations services. Le montant maximum annuel est fixé à 107 250,00 € HT. Les titulaires retenus sont :

- CLEMA SARL – Avenue Jean Moulin – 44110 CHATEAUBRIANT
- SIPLEC – 26 quai Marcel Boyer – BP 20003 – 94859 IVRY-SUR-SEINE CEDEX

Ce contrat est prévu pour une durée initiale de 12 mois à compter de sa notification et pourra faire l'objet d'une année de reconduction pour la même durée.

**Article 2**

Monsieur Rudy BOISSEAU, Adjoint Délégué, est autorisé à signer l'accord-cadre à bons de commande et toutes pièces s'y rapportant.

**Article 3**

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de veiller à l'exécution de la présente décision.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220701-2-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-07-2022

Publication le : 01-07-2022

Fait et affiché à Châteaubriant  
En l'Hôtel de Ville, le 28 juin 2022

Le Maire,  
Alain HUNAUT

Le Maire,  
Alain HUNAUT

